

ANNEXE E

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : LPJ138380, N°36649
Nom du support : Le Petit Journal - Toulousain
Département : 31
Date de parution : 07/10/2021

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 4 Octobre 2021

SARL ARC EN CIEL
" LE PETIT JOURNAL "
1300 Avenue d'Ardus BP 386
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél. 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
mcc 344 572 300 00046

Bon pour accord

LE PETIT JOURNAL SARL ARC EN CIEL s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DU FOUSSERET

Par arrêté n°2021-122 en date du 1er octobre 2021 ;

Le Maire du FOUSSERET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n°2 et de révision « allégée » n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les principaux objets du projet de modification n°2 du PLU sont : la rectification de la zone inondable d'aléa fort sur le document graphique et clarification des règles du secteur Ap ; le rétablissement ou réajustement d'un classement au règlement graphique sur les parcelles concernées par des décisions du tribunal administratif ; l'ajustement de l'OAP et reprise du règlement écrit et graphique sur le secteur de Borde Basse pour distinguer les activités existantes et l'extension de la zone ; l'ajustement de l'OAP, du règlement écrit et des différents secteurs de zone AU sur le secteur Les Clottes ; l'inscription de nouvelles possibilités de changement de destination de bâtiments situés en zone A ; l'évolution de divers points du règlement.

L'objet du projet de « révision allégée » n° 1 du PLU est de permettre l'aménagement d'un jardin associatif pédagogique dit « jardin amérindien » par la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone N sur le secteur Naudet.

A cet effet, Mme Martine AVEROUS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie du Fousseret, 1 rue de la Tour, 31430 LE FOUSSERET, du lundi 25 octobre 2021, à 9h00, au mercredi 10 novembre 2021, à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. En raison de la crise sanitaire actuelle, le port du masque est obligatoire. Le public ne sera reçu qu'une personne à la fois (ou dans la limite de deux personnes pour le même pétitionnaire) après s'être présenté au secrétariat de la mairie au 05.61.98.50.10 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie du Fousseret : le lundi 25 octobre 2021 de 10h00 à 12h00 ; le mercredi 3 novembre 2021 de 10h00 à 12h00 ; et le mercredi 10 novembre 2021 de 15h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les dossiers comprenant les informations environnementales :

- Sur le site Internet : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais. Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse Mairie du Fousseret - 1 rue de la Tour - 31430 LE FOUSSERET ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : missions.mairie.le_fousseret@orange-business.fr

- Les observations et propositions du public seront accessibles dans les meilleurs délais sur le site Internet suivant : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie du Fousseret ;

- Sur le site Internet : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

A l'issue de l'enquête publique, la modification n°2 et la révision « allégée » n° 1 du PLU pourront être approuvées par délibération du Conseil municipal, après avoir pris en compte, si nécessaire, le rapport de la commissaire enquêteur.

SARL ARC EN CIEL
" LE PETIT JOURNAL "
1300 Avenue d'Ardus BP 386
32003 MONTAUBAN CEDEX
Tel: 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
Téléc 344 572 300 0002

MA

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : **LPJ138412, N°36683**
Nom du support : **Le Petit Journal - Toulousain**
Département : **31**
Date de parution : **28/10/2021**

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 4 Octobre 2021

SARL ARC EN CIEL
" LE PETIT JOURNAL "
1300 Avenue d'Ardus BP 386
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél. 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
Siret 344 572 300 00046

Bon pour accord

LE PETIT JOURNAL SARL ARC EN CIEL s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DU FOUSSERET

Par arrêté n°2021-122 en date du 1er octobre 2021 ;

Le Maire du FOUSSERET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n°2 et de révision « allégée » n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les principaux objets du projet de modification n°2 du PLU sont : la rectification de la zone inondable d'aléa fort sur le document graphique et clarification des règles du secteur Ap ; le rétablissement ou rajustement d'un classement au règlement graphique sur les parcelles concernées par des décisions du tribunal administratif ; l'ajustement de l'OAP et reprise du règlement écrit et graphique sur le secteur de Bords Basse pour distinguer les activités existantes et l'extension de la zone ; l'ajustement de l'OAP, du règlement écrit et des différents secteurs de zone AU sur le secteur Les Clottes ; l'inscription de nouvelles possibilités de changement de destination de bâtiments situés en zone A ; l'évolution de divers points du règlement.

L'objet du projet de « révision allégée » n° 1 du PLU est de permettre l'aménagement d'un jardin associatif pédagogique

dit « jardin amérindien » par la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone N sur le secteur Naudet.

A cet effet, Mme Martine AVEROUS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie du Fousseret, 1 rue de la Tour, 31430 LE FOUSSERET, du lundi 25 octobre 2021, à 9h00, au mercredi 10 novembre 2021, à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. En raison de la crise sanitaire actuelle, le port du masque est obligatoire. Le public ne sera reçu qu'une personne à la fois (ou dans la limite de deux personnes pour le même pétitionnaire) après s'être présenté au secrétariat de la mairie au 05.61.98.50.10 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie du Fousseret : le lundi 25 octobre 2021 de 10h00 à 12h00 ; le mercredi 3 novembre 2021 de 10h00 à 12h00 ; et le mercredi 10 novembre 2021 de 15h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les dossiers comprenant les informations environnementales :

- Sur le site Internet : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais. Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse Mairie du Fousseret - 1 rue de la Tour - 31430 LE FOUSSERET ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : missions.mairie.le_fousseret@orange-business.fr

- Les observations et propositions du public seront accessibles dans les meilleurs délais sur le site Internet suivant : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie du Fousseret ;

- Sur le site Internet : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

A l'issue de l'enquête publique, la modification n°2 et la révision « allégée » n° 1 du PLU pourront être approuvées par délibération du Conseil municipal, après avoir pris en compte, si nécessaire, le rapport de la commissaire enquêteur.

SARL ARC EN CIEL
" LE PETIT JOURNAL "
1300 Avenue d'Ardus BP 386
31003 MONTAUBAN CEDEX
Tel: 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
www.344.572.300.0003

MA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DU FOUSSERET

Par arrêté n°2021-122 en date du 1er octobre 2021 ;

Le Maire du FOUSSERET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n°2 et de révision « allégée » n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les principaux objets du projet de modification n°2 du PLU sont : la rectification de la zone inondable d'aléa fort sur le document graphique et clarification des règles du secteur Ap ; le rétablissement ou réajustement d'un classement au règlement graphique sur les parcelles concernées par des décisions du tribunal administratif ; l'ajustement de l'OAP et reprise du règlement écrit et graphique sur le secteur de Borde Basse pour distinguer les activités existantes et l'extension de la zone ; l'ajustement de l'OAP, du règlement écrit et des différents secteurs de zone AU sur le secteur Les Clottes ; l'inscription de nouvelles possibilités de changement de destination de bâtiments situés en zone A ; l'évolution de divers points du règlement.

L'objet du projet de « révision allégée » n° 1 du PLU est de permettre l'aménagement d'un jardin associatif pédagogique dit « jardin amérindien » par la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone N sur le secteur Naudet.

A cet effet, Mme Martine AVEROUS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie du Fousseret, 1 rue de la Tour, 31430 LE FOUSSERET, du lundi 25 octobre 2021, à 9h00, au mercredi 10 novembre 2021, à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. En raison de la crise sanitaire actuelle, le port du masque est obligatoire. Le public ne sera reçu qu'une personne à la fois (ou dans la limite de deux personnes pour le même pétitionnaire) après s'être présenté au secrétariat de la mairie au 05.61.98.50.10 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie du Fousseret : le lundi 25 octobre 2021 de 10h00 à 12h00 ; le mercredi 3 novembre 2021 de 10h00 à 12h00 ; et le mercredi 10 novembre 2021 de 15h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les dossiers comprenant les informations environnementales :

- Sur le site Internet : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais. Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse Mairie du Fousseret - 1 rue de la Tour - 31430 LE FOUSSERET ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : missions.mairie.le_fousseret@orange-business.fr

- Les observations et propositions du public seront accessibles dans les meilleurs délais sur le site Internet suivant : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie du Fousseret ;

- Sur le site Internet : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

A l'issue de l'enquête publique, la modification n°2 et la révision « allégée » n° 1 du PLU pourront être approuvées par délibération du Conseil municipal, après avoir pris en compte, si nécessaire, le rapport de la commissaire enquêteur.

SARL ARC EN CIEL

" LE PETIT JOURNAL "

1300 Avenue d'Ardus BP 386

82003 MONTAUBAN CEDEX

Tel: 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01

Direct 344 572 300 0003



legales-online.fr

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37

contact@legales-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM253112, N°161139) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 06/10/2021

Fait à Toulouse, le 1 Octobre 2021

Le Gérant

Bernard MAFFRE

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

L'Agence

L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

SNCL'Agence au capital de 385 000 Euros.

Rue du Mas de Grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex

RCS Montpellier - 404 010 209 – CODE APE : 7312Z – SIRET : 404 010 209 00017 - TVA intercommunautaire : FR22404010209

Odette Mouton



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DU FOUSSERET

Par arrêté n°2021-122 en date du 1er octobre 2021 ;

Le Maire du FOUSSERET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n°2 et de révision « allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les principaux objets du projet de modification n°2 du PLU sont : la rectification de la zone inondable d'aléa fort sur le document graphique et clarification des règles du secteur Ap ; le rétablissement ou réajustement d'un classement au règlement graphique sur les parcelles concernées par des décisions du tribunal administratif ; l'ajustement de l'OAP et reprise du règlement écrit et graphique sur le secteur de Borde Basse pour distinguer les activités existantes et l'extension de la zone ; l'ajustement de l'OAP, du règlement écrit et des différents secteurs de zone AU sur le secteur Les Clottes ; l'inscription de nouvelles possibilités de changement de destination de bâtiments situés en zone A ; l'évolution de divers points du règlement.

L'objet du projet de « révision allégée » n°1 du PLU est de permettre l'aménagement d'un jardin associatif pédagogique dit « jardin amérindien » par la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone N sur le secteur Naudet.

A cet effet, Mme Martine AVEROUS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie du Fousseret, 1 rue de la Tour, 31430 LE FOUSSERET, du **lundi 25 octobre 2021, à 9h00, au mercredi 10 novembre 2021, à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00;

En raison de la crise sanitaire actuelle, le port du masque est obligatoire. Le public ne sera reçu qu'une personne à la fois (ou dans la limite de deux personnes pour le même pétitionnaire) après s'être présenté au secrétariat de la mairie au 05.61.98.50.10 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie du Fousseret : le lundi 25 octobre 2021 de 10h00 à 12h00 ; le mercredi 3 novembre 2021 de 10h00 à 12h00 ; et le mercredi 10 novembre 2021 de 15h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les dossiers comprenant les informations environnementales :

- Sur le site Internet : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse Mairie du Fousseret - 1 rue de la Tour - 31430 LE FOUSSERET;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : missions.mairie.le_fousseret@orange-business.fr

- Les observations et propositions du public seront accessibles dans les meilleurs délais sur le site Internet suivant : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie du Fousseret ;

- Sur le site Internet : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

A l'issue de l'enquête publique, la modification n°2 et la révision « allégée » n°1 du PLU pourront être approuvées par délibération du Conseil municipal, après avoir pris en compte, si nécessaire, le rapport de la commissaire enquêteur.

MA

L'Agence

L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

01 43 00 00 00

SNCL'Agence au capital de 385 000 €uros.

Rue du Mas de Grille - 34438 Saint Jean de Vedas Cedex

RCS Montpellier - 404 010 209 - CODE APE : 7312Z - SIRET : 404 010 209 00017 - TVA intercommunautaire : FR22404010209



legales-online.fr

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37

contact@legales-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM253157, N°161140) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 26/10/2021

Fait à Toulouse, le 1 Octobre 2021

Le Gérant

Bernard MAFFRE

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

L'Agence

SNC L'Agence au capital de 385 000 €uros.

Rue du Mas de Grille - 34438 Saint Jean de Vedas Cedex

RCS Montpellier - 404 010 209 - CODE APE : 7312Z - SIRET : 404 010 209 00017 - TVA intercommunautaire : FR22404010209

L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DU FOUSSERET

Par arrêté n°2021-122 en date du 1er octobre 2021 ;

Le Maire du FOUSSERET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n°2 et de révision « allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les principaux objets du projet de modification n°2 du PLU sont : la rectification de la zone inondable d'aléa fort sur le document graphique et clarification des règles du secteur Ap ; le rétablissement ou réajustement d'un classement au règlement graphique sur les parcelles concernées par des décisions du tribunal administratif ; l'ajustement de l'OAP et reprise du règlement écrit et graphique sur le secteur de Borde Basse pour distinguer les activités existantes et l'extension de la zone ; l'ajustement de l'OAP, du règlement écrit et des différents secteurs de zone AU sur le secteur Les Clottes ; l'inscription de nouvelles possibilités de changement de destination de bâtiments situés en zone A ; l'évolution de divers points du règlement.

L'objet du projet de « révision allégée » n°1 du PLU est de permettre l'aménagement d'un jardin associatif pédagogique dit « jardin amérindien » par la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone N sur le secteur Naudet.

A cet effet, Mme Martine AVEROUS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie du Fousseret, 1 rue de la Tour, 31430 LE FOUSSERET, du **lundi 25 octobre 2021, à 9h00, au mercredi 10 novembre 2021, à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00;

En raison de la crise sanitaire actuelle, le port du masque est obligatoire. Le public ne sera reçu qu'une personne à la fois (ou dans la limite de deux personnes pour le même pétitionnaire) après s'être présenté au secrétariat de la mairie au 05.61.98.50.10 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie du Fousseret : le lundi 25 octobre 2021 de 10h00 à 12h00 ; le mercredi 3 novembre 2021 de 10h00 à 12h00 ; et le mercredi 10 novembre 2021 de 15h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les dossiers comprenant les informations environnementales :

- Sur le site Internet : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse Mairie du Fousseret – 1 rue de la Tour – 31430 LE FOUSSERET ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : missions.mairie.le_fousseret@orange-business.fr

- Les observations et propositions du public seront accessibles dans les meilleurs délais sur le site Internet suivant : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie du Fousseret ;

- Sur le site Internet : www.mairie-lefousseret.fr/fr/la-mairie/urbanisme-plu.html

A l'issue de l'enquête publique, la modification n°2 et la révision « allégée » n°1 du PLU pourront être approuvées par délibération du Conseil municipal, après avoir pris en compte, si nécessaire, le rapport de la commissaire enquêteur.